Information MTM



MIGROS

MTM Management des engins échangeables Migros

Février 2020

Information concernant les palettes EUR de qualité SORT

Fondamentalement les critères d'échange EPAL sont appliqués dans la Migros comme échelle pour la qualité des palettes EUR et pour l'échange de palettes EUR. Certaines entreprises Migros (p.ex. MVS / MVN) exigent, en raison d'installations automatisées, une qualité supérieure aux palettes livrées. Ces exigences sont retenues dans les exigences de livraison qui peuvent être consultées dans le SupplierNet de Migros.

Le Management des engins échangeables Migros n'a aucune influence sur ces exigences.

Les partenaires MTM ont, contre une surtaxe, la possibilité, d'obtenir des palettes EUR qui ont été contrôlées mécaniquement. Ces palettes de type **SORT** accomplissent les exigences de GS1 sur les dimensions des palettes qui sont intégrées dans des système de convoyage et de stockage automatisés:

- Échangeables d'après les critères d'échange EPAL
- Auteur d'entrée (espace vide sous la palette) s'élève à au moins 94mm (Palette vide)
- Ébréchures aux planches supérieur sont dans la tolérance quand elles ont une longueur maximale de 400 mm et 30 mm de large
- Ébréchures aux planches inférieur du patin extérieur sont dans la tolérance quand elles ont une longueur maximale de 400 mm et 20 mm de large
- La palette ne peut en aucun cas dépasser ou être inférieur aux dimensions extérieur définie
    - Longueur de la palette: 1200 mm $^{+15 / -10}$
    - Largeur de la palette: 800 mm $^{+5 / -8}$
    - Hauteur de la palette: 144 mm $^{+11 / -6}$
- Des palettes de qualité **SORT** ne sont pas des palettes EUR neuves. La couleur de la palette ne joue aucun rôle dans la mise à disposition. Des palettes SORT peuvent être clair ou alors elles peuvent être foncées.

Sur notre site internet http://www.logistiktransport.ch/fr/palettes-eur.htm vous trouverez la recommandation complète de GS1, les critères d' échange EPAL ainsi que d'autres informations détaillées sur les palettes EUR.

Vous pouvez consultez les droits et les responsabilités du chauffeur lors d'un enlèvement d'engins échangeables Migros dans le manuel du chauffeur MTM, ci-dessous vous trouverez le lien pour arriver à celui-ci.

http://www.logistiktransport.ch/fr/informations-generales.htm

Merci de votre prise de connaissance.

Meilleures salutations
Votre équipe MTM

Fédération des coopératives Migros
Logistique Transport
Limmatstrasse 152 case postale
CH-8005 Zürich

Infoline +41 58 570 34 88
E-Mail mtm@mgb.ch
www.tauschgeraete.ch
www.migros.ch